

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-787250

15.5.2013

Optique Autres

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9328

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : QAISSI ARI

Date de naissance : 01/06/1976

Adresse : 169 RUE N° 1 RS AL MARJAH

Tél. : 0662237110 Total des frais engagés : 065 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : QAISSI MAÏLIT NELIA Age : 36

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 28/10/2011

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
.....	INP : <input type="text"/>
.....	
.....	
.....	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	
	
	
	
	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>Dr. Sotin M. CENTRE DE 11, Rue Lieutaud Lyon - Tel (04) 22 32 32 22</i>	<i>25/03/23</i>	<i>P545</i>	<i>600,00 DH</i>

AUXILIAIRES MEDICAUX

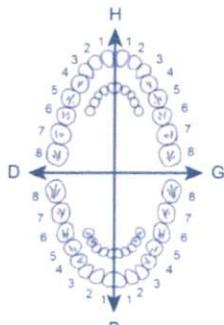
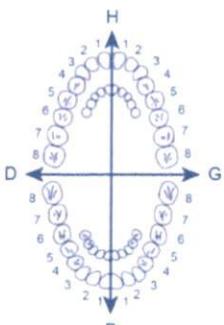
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste

Diplômé de l'Académie de Lyon

Ex. enseignant à la Faculté

de Médecine de Casablanca

**Pr. Soumaya ZAMIATI**

Anatomo-cytopathologiste

Ex. enseignante à la Faculté

de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس

CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

23 1 AR 1529

**DEMANDE D'EXAMEN ANATOMOPATHOLOGIQUE**De la part du Docteur : Dr. c HAFIKNom et prénom : JA ISSA MALIKA NELIA Age :

Date du prélèvement : Réf. antérieure :

Siège et nature du prélèvement : 25 Mars 2023Renseignements cliniques : Tumeur intra - canalaire

extra - canalaire D2 à D4
avec extension à l'ovaire, le tractus
de compression ne la regarde
Histologique (Ptos G.E et
periparasie) Neuroblastome ?

Cytologie :

- Frottis : Vagin Exocol Endocol Endometre

- Date des dernières règles :

- Autres : Ponction Liquide

- Traitements éventuels :

Date :

25-03-23

Signature

Dr. AZIZ CHAFIQ
 Neurochirurgien
 51, Bd. R. L. BERNARD
 Casablanca
 Tél. 0522 54 02 60

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste

Diplômé de l'Académie de Lyon

Ex. enseignant à la Faculté

de Médecine de Casablanca



Pr. Soumaya ZAMIATI

Anatomo-cytopathologiste

Ex. enseignante à la Faculté

de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

FACTURE

REF : FA23001445

Date de facturation 27 / 03 / 2023

Médecin traitant Dr. CHAFIQ

Patient Bébé Malika Nelia QAISSI

Demande référence H231AR1529

Demande reçu le 25/03/2023

A Payer 600,00 Dhs

coefficient-P 545

Mode de règlement Espèce

Arrêtée la présente facture à la somme de : SIX CENTS DIRHAMS

Pr. S. ZAMIATI

ICE 001808242000088 IF 15200176 INPE 91024752 INPE du Laboratoire 093002954

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste
Diplômé de l'Académie de Lyon
Ex. enseignant à la Faculté
de Médecine de Casablanca



Pr. Soumaya ZAMIATI

Anatomo-cytopathologiste
Ex. enseignante à la Faculté
de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

Reçu le : **25/03/2023**

Édité le : **28/03/2023**

Âge : **11 mois**

Notre réf. : **H231AR1529**

Prescripteur : **Dr. CHAFIQ**

Patient(e) : **Bébé Malika NELIA QAISSI**

Organe : **Thorax**

(Tumeur intra-canalaire, extra-durale de D2 à D4 avec extension à travers les trous de conjugaison vers la région thoracique. Paraparésie. Neuroblastome?)

COMPTE RENDU ANATOMOPATHOLOGIQUE

MACROSCOPIE :

L'envoi concerne un matériel fragmenté, brunâtre d'allure fibreuse. Les fragments mesurant entre 0,2 cm de grand axe et 1,3 x 0,7 cm, ils sont inclus en totalité.

MICROSCOPIE :

L'examen histologique montre un tissu fibro-adipeux essentiellement fibreux, massivement occupé par une prolifération tumorale maligne, de type neuroblastique, peu différenciée, largement écrasée, siège de suffusions hémorragiques et d'un matériel fibrinoïde. Sur les endroits non écrasés, elle est agencée en lobules avec au sein de ces lobules, un fond fibrillaire, les cellules sont petites et à cytoplasme réduit, les noyaux sont ronds à chromatine poudreuse, de rare cellules sont discrètement en voie de maturation. Le MKI est non évaluable vu l'étendue de l'écrasement cellulaire. Il n'est pas vu de foyers de nécrose.

CONCLUSION :

Aspect morphologique d'un neuroblastome peu différencié. La recherche de l'amplification du N Myc sera réalisée, à la demande, sur ce matériel.

Pr. S. ZAMIATI

My
Dr Soumaya ZAMIATI
CENTRE DE PATHOLOGIE
Ibn Ennafis
Casablanca - Tél (LG) : 05 22 20 23 02